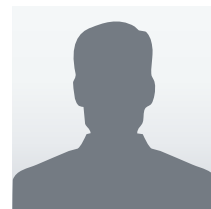


« Les entreprises doivent faire du bien commun le centre de leur stratégie »

 abonnes.lemonde.fr/idees/article/2018/01/15/les-entreprises-doivent-faire-du-bien-commun-le-centre-de-leur-strategie_5242014_3232.html

Plus qu'un changement d'objet juridique, c'est la valorisation financière des activités d'entreprises concourant au bien commun qu'il faut encourager, estime dans une tribune au « Monde » l'industriel Pierre-Etienne Franc.



LE MONDE | 15.01.2018 à 16h00 | Par Pierre-Etienne Franc (Vice-président en charge des nouveaux marchés de la transition énergétique dans un groupe industriel français)

Tribune. Le débat engagé en France autour de l'objet social de l'entreprise est une forme intéressante de mobilisation face au bouleversement de notre environnement économique et social. La contrainte climatique, ajoutée à la prise de conscience par nos sociétés de la finitude de nos ressources, transforme en effet radicalement le rapport des entreprises au monde. Elles ne peuvent plus se contenter d'un horizon productif efficace comme seul engagement de performance durable. L'analyse des externalités de leurs activités est désormais quotidienne, sous la pression médiatique et des réseaux sociaux. Au point que l'opinion en finit par, parfois, oublier les services multiples que les entreprises rendent quotidiennement à la société.

les marges de manœuvres nationales sont limitées et soumises à la concurrence fiscale, sociale et monétaire

De leur côté, les Etats constatent plus que jamais leur difficulté à réguler le monde pour imposer des modèles de développement économiques vertueux. Les enjeux sont mondiaux et les marges de manœuvres nationales sont limitées et soumises à la concurrence fiscale, sociale et monétaire. Ainsi les entreprises, les plus grandes notamment, compte tenu de leur poids dans la structuration du système économique mondial, sont convoquées instamment au débat pour prendre correctement en compte l'impact de leurs activités sur le bien commun.

Mais la notion de « responsabilité sociale de l'entreprise » ne suffit pas à répondre à cette problématique puisque, dans plusieurs secteurs, il ne s'agit plus seulement de développer une activité « conforme » à un corpus de normes sociales et environnementales, mais de développer une offre qui permette aussi de servir le bien commun et d'aligner les activités et les intérêts de l'entreprise avec ceux de la cité. Non point que cela n'ait jamais été le cas, mais les tensions qui pouvaient parfois exister dans le passé entre la performance industrielle et les questions environnementales ou de santé publique étaient soit perçues comme secondes au regard des services apportés, soit mal appréhendées et peu connues du grand public.

Répondre aux grands enjeux

Le resserrement des contraintes qui pèsent sur notre univers économique est ainsi triple : finitude des ressources nécessitant de revisiter nos modèles productifs, difficulté publique à programmer rapidement cette transition du fait de l'interdépendance des économies, pression médiatique et numérique à la transparence des organisations sur leurs processus de production et sur leurs engagements en faveur d'activités socialement contributives.

la réponse française aujourd'hui discutée est pionnière et partielle à la fois

Ce dilemme concerne l'ensemble des acteurs mondiaux développant des activités qui touchent au bien commun (agroalimentaire, énergie, santé, infrastructure, transport, éducation...). Il est désormais impératif pour beaucoup de ces acteurs de faire de la réponse aux grands enjeux de bien commun le centre de leur stratégie future et la base de leurs actions. Les enjeux sont considérables, de la stratégie à la communication en passant par la gouvernance et les modèles de management.

Dans ce dilemme, la réponse française aujourd'hui discutée est pionnière et partielle à la fois. Elle est pionnière, car ce dilemme de la performance « responsable », sujet mondial, n'a pas encore été formulé proprement comme un enjeu de société. Les esprits continuent de séparer entreprise et chose publique, alors que jamais les entreprises n'ont autant été en mesure de – et nécessaires pour – traiter les grands défis actuels posés au bien commun. La France ouvre ainsi, intelligemment, le débat.

Lire aussi : [Un nouveau « cadre de droit pour l'entreprise »](#)

Partielle, car dans son traitement, elle semble considérer que le seul moyen de faire bouger les choses serait une redéfinition juridique de la notion d'objet social. Il est certes évident que c'est bien la pression collective, sociale et juridique, qui fait progressivement bouger les lignes de nos modèles productifs, poussant par exemple nos transports, nos mix énergétiques et nos processus industriels à devenir propres.

La question du mode de valorisations des entreprises

De là à penser qu'une loi sur l'objet social des entreprises permettra seule d'accélérer les choses constitue une réponse juridique un peu incantatoire. Cette approche oublie le contexte international dans lequel sont imbriquées nos économies. Elle ne peut pas imposer à elle seule aux entreprises un modèle de performance « responsable » envers et contre tous.

L'enjeu est de trouver les méthodes de reconnaissance financière de la valeur attachée aux activités qui servent l'intérêt de la société

Ce qui doit en fait être posé est la question du mode de valorisations des entreprises qui vont prendre le risque d'investir durablement dans des modèles productifs servant le bien commun, au risque de leur performance de court terme. Pour ces entreprises-là, opter librement pour un objet social spécifique qui intègre explicitement le « service » du bien commun (et non plus seulement sa « prise en compte », que la RSE permet d'évaluer formellement), pourrait avoir un sens. Cela se rapprocherait des statuts « d'entreprises à mission », développés aux Etats-Unis.

Mais il serait alors plus efficace d'y adosser des règles comptables (levier international) et fiscales (levier national) spécifiques qui permettent de valoriser proprement le « goodwill » sociétal que signifie l'investissement de long terme au service du bien commun.

Lire aussi : Pour « une valorisation du capital réel, financier et humain, de l'entreprise »

L'enjeu est de trouver les méthodes de reconnaissance financière de la valeur attachée aux activités qui servent l'intérêt de la société au-delà de leur seule performance intrinsèque. C'est ainsi qu'il sera possible de donner effectivement une impulsion déterminante au changement de paradigme économique espéré pour réconcilier intérêts économiques et bien commun.

Pierre-Etienne Franc est l'auteur, avec Michel Calef, de *Entreprise et bien commun, la performance et la vertu* (Editions du Palio, 2017, 162 p., 17 €).